



De l'idée à la création

Le Pays d'Auge est une région parcourue de nombreux chemins qui laissent entrevoir ces belles constructions augerones si caractéristiques, de charmants villages et de pittoresques paysages. Ces chemins ruraux permettent aussi de découvrir la faune et la flore tout simplement en marchant. Ils sont nombreux dans notre commune de Lécaude mais sont en de nombreux endroits difficiles à parcourir et nécessitent un travail de débroussaillage et d'entretien pour que chacun puisse y randonner plus confortablement.

C'est pourquoi, à l'été 2013 et à l'initiative de quelques habitants du village, une réunion publique d'information fut organisée à la Mairie afin de faire connaître et partager le souhait d'entretenir les chemins ruraux de la commune avec le concours de volontaires. Une cinquantaine d'habitants étaient présents et ont adhéré à cette idée, tout comme l'équipe municipale alors en place. Afin d'avoir toute légitimité pour agir, une association fut créée et une assurance souscrite.



Une fois les démarches administratives effectuées, l'association « Les chemins de Lécaude » naquit le 10 octobre 2013, avec notamment pour objectif de remettre en valeur les chemins ruraux de la commune, afin que le plus grand nombre puisse aisément s'y promener.

Le premier débroussaillage

Après une réunion publique en Mairie au cours de laquelle l'association reçut l'accord du Maire pour lancer les travaux, le premier chantier s'ouvrit le 1^{er} février 2014 pour débroussailler les chemins n°25 et 28, partant



de la D269 après l'église, jusqu'à l'intersection du chemin de la Butte de la Hunière. Quatorze bénévoles de la commune y participèrent. Ce parcours fut privilégié pour nettoyer en priorité une boucle dans la commune permettant de relier le bourg et le haut du village, sans passer par la route, et poursuivre le cas échéant à travers le bois.

Certains membres de l'association partirent en tête pour nettoyer l'ensemble du chemin. Une fois les 400 premiers mètres débroussaillés, celui-ci était beaucoup plus aisément praticable. Seul restait un passage à améliorer à l'emplacement dit localement des « carrières ».



- Chemin nettoyé
- Chemin déjà dégagé

Pouvoir circuler dans les chemins ruraux de notre commune

En mai 2014, quelques semaines après les élections, le nouveau conseil municipal prit plusieurs arrêtés pour interdire l'accès à dix-huit chemins sur les vingt six que compte la commune, dont celui qui avait été déjà nettoyé, en évoquant leur possible « dangerosité ».

L'accès à certains chemins fut alors matériellement interdit par la pose de clôtures grillagées. Des cavaliers et des randonneurs habitués à les parcourir furent ainsi contraints d'abandonner ces itinéraires.

Devant cette interdiction, l'association introduisit deux recours gracieux en annulation auprès de la municipalité pour faire part de son désaccord, dans la mesure où rien de concret ne permettait de matérialiser des dangers justifiant les mesures absolues prises, ni de s'opposer ainsi à la libre circulation des personnes dans un espace affecté à l'usage public. En l'absence de réponse du Maire, l'association se vit alors malheureusement contrainte de saisir le Tribunal Administratif afin d'obtenir l'annulation des arrêtés pris sur ces chemins ruraux.

Par jugement rendu le 14 septembre 2015, le Tribunal Administratif de Caen a fait droit aux demandes de l'association visant ces arrêtés, annulé la délibération du conseil municipal et les arrêtés municipaux sur les dix huit chemins et condamné la commune de Lécaude à payer à l'association les frais de justice exposés.

Nous pouvons donc emprunter ces chemins. Par courrier du 10 décembre, nous avons demandé au maire d'enlever les clôtures. Par courrier du 15 décembre, il nous a répondu : « qu'il procédera le plus rapidement possible au retrait des panneaux et clôtures » mais refuse dans le même courrier que nous entreprenions des aménagements ou des travaux sans son accord.

Deux jours plus tard, en dépit du jugement annulant les arrêtés de 2014, le maire a repris le 17 décembre 2015 deux nouveaux arrêtés temporaires d'interdiction de circuler sur les chemins 25 et 28 mais sans apporter d'élément nouveau.

Entre temps, le chemin n° 28 qui était praticable a été bouché volontairement par de nombreux branchages. Il est désormais de la responsabilité du Maire de les faire retirer dans le cadre de son obligation de « conservation » et d'assurer ainsi la liberté de passage (article L.161-5 du code rural).

Le temps et les frais (constats d'huissiers, installations des clôtures et des panneaux d'interdiction, avocat, condamnation... soit 10 000€ environ à ce jour) engagés dans cette procédure auraient, nous semble-t-il, pu être plus utilement consacrés à la réalisation de projets communaux ou à des activités bénévoles à l'ensemble des habitants de Lécaude. Était-il vraiment nécessaire d'en arriver à une telle situation ?





Ainsi, depuis 2 ans, la mairie de Lécaude n'aura hélas en définitive jamais soutenu la seule association de sa commune - association qui se proposait de surcroît de se consacrer à l'entretien d'un bien commun au bénéfice de tous et de chacun - aura refusé de lui accorder toute subvention, et de continuer de lui prêter les locaux communaux pour les réunions et animations. ■■■

LES ANIMATIONS

D'autres animations entrant dans l'objet associatif ont été heureusement mises en place en 2014 et 2015, permettant à l'association de se consacrer à des activités plus constructives :

- > Bourse d'échanges de plantes
- > Sorties nocturnes « à la découverte des mares et des amphibiens »
- > Randonnées pédestres et VTT (Mesnil Simon et Cambremer)



ACTIVITÉS PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2016

DIMANCHE 27 MARS

Bourse aux plantes et chasse aux œufs pour les enfants

Bourg de Lécaude

COURANT AVRIL

Journée de nettoyage des chemins

Lécaude ou communes voisines

DIMANCHE 29 MAI

Randonnée à thème

Sur la commune de Lécaude

LUNDI 31 OCTOBRE

Randonnée nocturne d'Halloween pour les enfants

Sur la commune de Lécaude

Plus d'infos
06 77 99 41 48

lescheminsdelecaude@gmail.com

**NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUS
UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2016.**